



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Comité sur les Questions Relatives au Moyen-Orient

Deuxième Table ronde sur l'eau : Des paroles aux actes

6 - 7 juillet 2017
Siège de l'UIP
Genève, Suisse

Document de travail I préparé par l'UIP et WaterLex Le rôle des parlements dans la mise en œuvre de l'ODD 6 relatif à l'eau

Introduction

L'eau potable est une ressource limitée, soumise à des pressions croissantes, telles que la hausse de plus en plus rapide de la population, l'urbanisation accélérée, les effets délétères des changements climatiques et les besoins concurrents. Les tensions suscitées par la question de l'eau sont considérées comme le sujet de préoccupation majeur pour la décennie à venir. Le Moyen-Orient abrite 14 des 33 pays du monde soumis au stress hydrique le plus intense. Des études ont révélé que, depuis 1946, 37 cas de conflits violents ont opposé des Etats pour des motifs liés à l'eau, dont 30 ont eu lieu au Moyen-Orient. Il est en outre désormais acquis que deux pays coopérant activement dans le secteur de l'eau ne se font pas la guerre pour d'autres raisons. La coopération active liant deux pays dans le domaine hydrique réduit donc le risque de conflit armé¹.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a prévenu que, d'ici à 2050, au moins une personne sur quatre vivrait dans un pays souffrant d'un manque d'eau douce chronique ou récurrent. Actuellement plus de 800 millions de personnes manquent d'accès à l'eau potable et plus de 2,5 millions de personnes n'ont pas accès aux services essentiels d'assainissement. M. Guterres a souligné que l'eau, la paix et la sécurité sont inextricablement liées, et par conséquent les Nations Unies sont disposées à engager une diplomatie préventive pour éviter que la compétition dans le domaine de l'eau ne déclenche pas de conflit.

L'Objectif de développement durable 6

L'Objectif de développement durable 6 (ODD) se rapporte à l'eau. Il est d'importance fondamentale de réaliser également un grand nombre d'autres ODD, notamment en relation avec l'alimentation, la santé, l'écologie, les changements climatiques et l'égalité des sexes. L'adoption du Programme 2030 offre aux gouvernements du Moyen-Orient, région exposée à la pénurie d'eau, la possibilité d'améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de leurs citoyens.

Les ODD offrent un tremplin idéal pour agir en faveur de l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et de la gestion durable des ressources hydriques, c'est-à-dire prendre des mesures concrètes reposant sur des cibles et des indicateurs nationaux destinés à assurer un accès universel équitable à une eau potable et à un coût abordable (6.1), ainsi qu'à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air (6.2) ; améliorer la qualité de l'eau (6.3) ; augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau (6.4) ; mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient (6.5), et protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau (6.6).

Il a été convenu, lors de la première table ronde, que l'instauration d'une dimension régionale en matière de mise en œuvre de l'ODD 6 pourrait permettre l'expression de synergies qu'il ne serait pas possible de développer à un niveau purement national. Ces synergies pourraient notamment être les suivantes :

- création d'un Réseau de parlementaires pour l'eau (PNoW) permettant un échange régulier d'idées et d'expériences,
- identification et établissement de pays "pilotes" pour partager l'information et les bonnes pratiques grâce à la recherche de base pour la gouvernance de l'eau.
 - a. Une approche structurée de la réalisation progressive de l'objectif de développement 6 ;

¹ SFG, Water Cooperation Quotient, 2015

- b. Une opportunité de partager des idées afin d'établir des Plans d'actions nationaux et des séries d'indicateurs faits sur mesure et customisées permettant la surveillance des progrès ;
- c. Établissement d'un cadre de gouvernance habilité afin d'encourager les gouvernements à utiliser le secteur privé dans le cadre de la solution pour atteindre l'objectif de développement 6,
- détermination des lacunes entravant la mise en œuvre des cibles prévues par l'ODD 6, ce qui exigera également la mise en commun (en collaboration avec nos partenaires, notamment le CERN et le Centre SESAME) de solutions technologiques susceptibles de garantir la qualité, la disponibilité, l'accessibilité (y compris financière) et l'acceptabilité de l'eau.

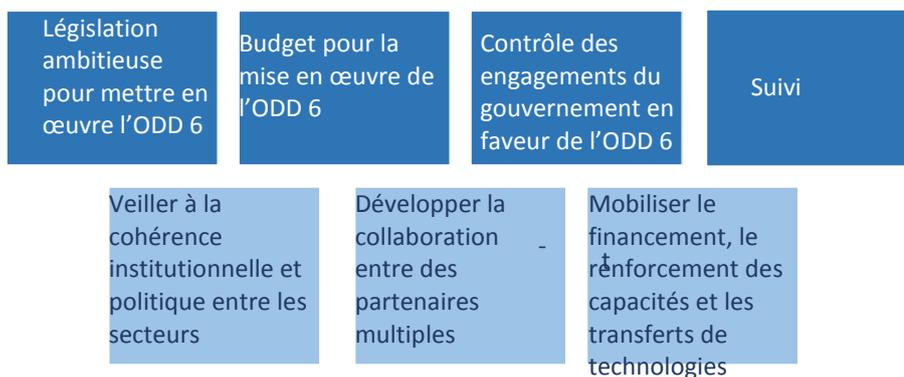
Le rôle des parlementaires

Les parlements nationaux jouent un rôle clé dans les efforts visant à garantir l'accès à l'eau et la gouvernance durable de cette ressource en adoptant des lois ambitieuses destinées à mettre en œuvre les ODD, en affectant des budgets, en contrôlant le respect, par le gouvernement, des engagements pris au titre du Programme 2030 et en s'engageant en faveur du suivi des données.

ROLE DES PARLEMENTS dans la REALISATION DES ODD

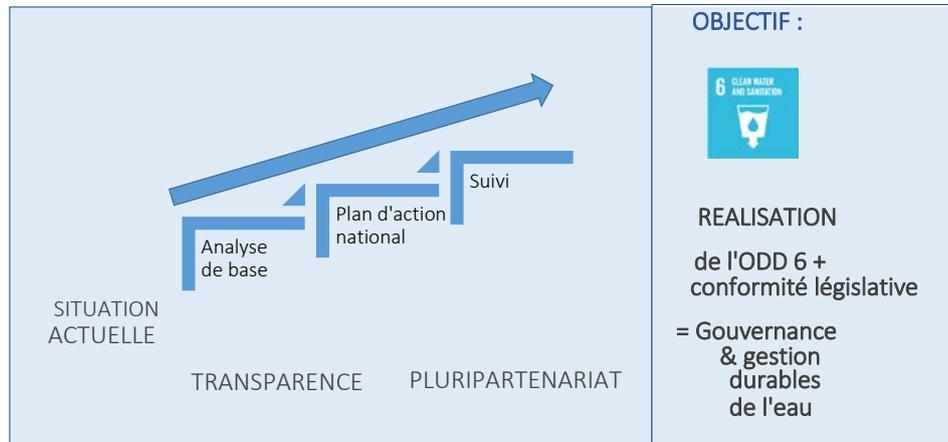
Droits de l'homme, transparence, efficacité de la gouvernance, inclusivité, non-discrimination

Mode d'action



Les parlementaires sont idéalement placés pour veiller à la cohérence institutionnelle et politique entre les secteurs, développer la collaboration entre des partenaires multiples et mobiliser les ressources financières, le renforcement des capacités et les transferts de technologie.

REALISATION PROGRESSIVE DE L'ODD 6



Le graphique ci-dessus montre quelles mesures les parlementaires peuvent prendre pour contribuer à la réalisation de l'ODD 6. En premier lieu, ils doivent se familiariser avec la situation actuelle, ce qui exige une analyse rigoureuse de la structure de gouvernance, notamment les lois et les politiques appliquées dans le domaine de l'eau, mais aussi la réalisation d'études de terrain analysant le service offert à l'ensemble de la population, y compris les franges marginalisées. Cette analyse de base permet de déterminer quelles sont les lacunes du cadre de gouvernance et d'élaborer une série de recommandations de nature à contribuer à l'instauration d'une mise en œuvre par étapes, étalée sur plusieurs années. Ce travail devra inclure la définition des domaines à améliorer, ainsi qu'une ébauche des indicateurs requis, mais aussi la formulation de lignes directrices portant sur le programme de suivi et la participation des parties prenantes.